



Communiqué de presse  
24 novembre 2014 – Paris

## **Éoliennes et radars météo : Un arrêté du gouvernement soutient la transition énergétique en levant l'autorisation préalable de Météo France**

**L'État vient de prendre un arrêté modificatif pour simplifier l'instruction et l'installation des projets éoliens à proximité de radars météorologiques. Ce texte supprime l'autorisation préalable de Météo France en amont de tout nouveau projet éolien, à la faveur d'une étude indépendante.**

À la suite de sa mise en consultation le jeudi 9 octobre dernier\*, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie publie ce jour un arrêté modificatif pour faire évoluer les règles d'instruction des projets éoliens à proximité des radars météorologiques. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les démarches applicables à ces projets seront précisées et devraient permettre de respecter les étapes d'instruction tout en améliorant les délais.

### **Études indépendantes & méthodologie approuvée par l'État**

Concrètement, cet arrêté prévoit que l'autorisation de Météo France - résultant d'un arrêté antérieur du 26 août 2011 - ne sera plus obligatoire à partir du moment où l'exploitant pourra démontrer par une étude indépendante que les impacts générés par son parc éolien respectent bien les critères d'acceptabilité requis.

Ainsi, les exploitants d'éoliennes devront désormais faire appel à un prestataire indépendant qui réalisera cette étude d'impact. Celle-ci devra être en conformité avec une méthodologie approuvée par l'État.

### **Une décision gouvernementale en faveur de la transition énergétique**

Cet arrêté marque ainsi la volonté du gouvernement d'avancer dans le sens de la transition énergétique puisqu'il facilite l'implantation des nouveaux projets éoliens. Il marque également l'avancement du dialogue entre les pouvoirs publics et les professionnels de l'éolien pour soutenir le développement des énergies renouvelables en France.

*« La publication de cet arrêté est une étape importante pour favoriser la cohabitation nécessaire entre projets éoliens et radars météorologiques. Il témoigne de la volonté du gouvernement de s'engager dans le sens d'un développement raisonné et incontestable de l'éolien. Le message est très clair : il faut favoriser la transition énergétique dès lors que les projets respectent des critères précis et définis par l'État. », a souligné Frédéric Lanoë, président de France Énergie Éolienne. « Elle est la suite logique d'une évolution équilibrée qui permet à la fois de garantir les intérêts de Météo-France et d'accélérer des projets indispensables pour remplir les objectifs de la transition énergétique ».*

D'autant plus que cet arrêté va contribuer à l'accélération des délais d'instruction pour les

futurs projets de développement éolien, sachant qu'il faut actuellement entre 6 et 8 ans en moyenne pour mener un projet éolien en France, contre seulement 4 ans en Allemagne.

France Énergie Éolienne estime enfin que la réalisation d'études par des prestataires extérieurs et indépendants permettra d'avancer de manière rationnelle quant au développement de ces dossiers, tout en respectant l'intérêt général.

\*Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 09/10/2014 au 30/10/2014 inclus sur le projet d'arrêté susmentionné. 20 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

**À propos de France Énergie Éolienne :**

France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

**Contacts presse :**

Vianney Le Parquic  
+33 (0)1 40 07 34 22  
[vianney.leparquic@comfluence.fr](mailto:vianney.leparquic@comfluence.fr)

Vincent Prévost  
+33 (0)1 40 07 98 25  
[vincent.prevost@comfluence.fr](mailto:vincent.prevost@comfluence.fr)